Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le





ID: 073-217302041-20230327-BP2023TER-BF

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Commune - Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21730204100017

POSTE COMPTABLE: TRESOR PONT 73 PERCEPTEUR

M. 14

**Budget primitif** voté par nature

BUDGET: Budget COMMUNAL (3)

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Reçu en préfecture le 13/04/2023





ID: 073-217302041-20230327-BP2023TER-BF

## Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	45
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	46
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	50
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
A2.7 - Etat de la dette - Dette pour infancer remprunt d'un autre organisme	54
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	55
A4 - Etat des provisions	56 Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	57
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	58
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	Sans Objet
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	59
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	61
B1.6 - Etat des engagements reçus	62
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	63
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement C3.2 - Liste des établissements publics créés	66
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	67 68
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	00
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	69
D2 - Arrêté et signatures	70
	70

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - Budget COMMUNAL - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID: 073-217302041-20230327-BP2023TER-BF

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique é autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - Budget COMMUNAL - BP - 2023

ID: 073-217302041-20230327-BP2023TER-BF

Budget COMMUNAL 2023	Code INSEE 73204	Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN Budget COMMUNAL	BP 2023
----------------------	---------------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0
CC VAL GUIERS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeure was bala	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0.00	0,00
6	DGF/population	0.00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	46,91 %	0.00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,34 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	106,24 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 0 sont conjugatories pour les communes de 3 sou habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - Budget COMMUNAL - BE

ID: 073-217302041-20230		0327-BP2023TE	R-BF
I – INFORMATIONS GENERALES		0	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		В	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) budgétaires .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du ......).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Publié le

Reçu en préfecture le 13/04/2023



Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - Budget COMMUNAL - E

ID: 073-217302041-20230327-		0327-BP2023TE	R-BF
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Ш	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

	FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 480 120,29	1 654 238,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 825 882,29		
S	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE	2 480 120,29	2 480 120,29		
	FONCTIONNEMENT (3)	,			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES DE LA SECTION RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT D'INVESTISSEMENT					
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 863 612,84	2 257 244,54		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERGICE PRECEDENT (2)	233 673,72	453 543,70		
0	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)		
R T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	613 501,68	0,00		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 710 788,24	2 710 788,24		
		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 190 908,53	5 190 908,53		

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la

comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID: 073-217302041-20230327-BP2023TER-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	549 858,00	0,00	505 550,00	505 550,00	505 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	661 955,00	0,00	732 330,00	732 330,00	732 330,00
014	Atténuations de produits	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	121 901,00	0,00	147 552,00	147 552,00	147 552,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 398 714,00	0,00	1 450 432,00	1 450 432,00	1 450 432,00
66	Charges financières	10 771,12	0,00	9 020,37	9 020,37	9 020,37
67	Charges exceptionnelles	9 667,60	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	462,93		531,08	531,08	531,08
022	Dépenses imprévues	52 574,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	1 472 189,65	0,00	1 560 983,45	1 560 983,45	1 560 983,45
023	Virement à la section d'investissement (5)	964 735,68		911 247,26	911 247,26	911 247,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 206,08		7 889,58	7 889,58	7 889,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	969 941,76		919 136,84	919 136,84	919 136,84
	TOTAL	2 442 131,41	00,0	2 480 120,29	2 480 120,29	2 480 120,29

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 480 120,29

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	46 200,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	70 140,00	0,00	67 340,00	67 340,00	67 340,00
73	Impôts et taxes	1 198 502,00	0,00	1 202 851,00	1 202 851,00	1 202 851,00
74	Dotations et participations	267 635,60	0,00	272 144,00	272 144,00	272 144,00
75	Autres produits de gestion courante	111 700,00	0,00	100 900,00	100 900,00	100 900,00
	Total des recettes de gestion courante	1 694 177,60	0,00	1 653 235,00	1 653 235,00	1 653 235,00
76	Produits financiers	2,60	0,00	3,00	3,00	3,00
77	Produits exceptionnels	3 250,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	1 697 430,20	0,00	1 654 238,00	1 654 238,00	1 654 238,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 766,50		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	1 766,50		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 699 196,70	0,00	1 654 238,00	1 654 238,00	1 654 238,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	825 882,29
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 480 120,29

### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION 919 136,8 D'INVESTISSEMENT (6)	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	---

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

#### Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - Budget COMMUNAL - BP - 2023

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID: 073-217302041-20230327-BP2023TER-BF

Reçu en préfecture le 13/04/2023



Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - Budget COMMUNAL - BF Publiè le

ID: 073-217302041-20230327-BP2023TER-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 063 417,44	223 733,08	1 533 694,01	1 533 694,01	1 757 427,09
	Total des dépenses d'équipement	2 130 417,44	223 733,08	1 533 694,01	1 533 694,01	1 757 427,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	162 073,61	9 940,64	100 000,00	100 000,00	109 940,64
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	80 950,56	0,00	82 401,31	82 401,31	82 401,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	120 000,00	0,00	39 202,62	39 202,62	39 202,62
020	Dépenses imprévues	6 077,54		108 314,90	108 314,90	108 314,90
	Total des dépenses financières	369 101,71	9 940,64	329 918,83	329 918,83	339 859,47
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 499 519,15	233 673,72	1 863 612,84	1 863 612,84	2 097 286,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 766,50		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 677,94		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		12 444,44		0,00	0,00	0,00
	TOTAL		233 673,72	1 863 612,84	1 863 612,84	2 097 286,56

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 613 501,68

> TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 710 788,24

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)	nouvenes		( Tour Vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	559 679,58	450 245,70	533 276,00	533 276,00	983 521,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	559 679,58	450 245,70	533 276,00	533 276,00	983 521,70
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	201 100,00	3 298,00	310 700,00	310 700,00	313 998,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	839 761,77	0,00	393 631,70	393 631,70	393 631,70
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-2 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 038 611,77	3 298,00	804 831,70	804 831,70	808 129,70
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes réelles d'investissement	1 598 291,35	453 543,70	1 338 107,70	1 338 107,70	1 791 651,40
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	964 735,68		911 247,26	911 247,26	911 247,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 206,08		7 889,58	7 889,58	7 889,58
041	Opérations patrimoniales (4)	10 677,94		0,00	0,00	0,00

Reçu en préfecture le 13/04/2023



### Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - Budget COMMUNAL - B

				ID :	073-217302041-2	0230327-BP2023TE	R-BF
Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
		budget	réaliser N-1	nouvelles		(= RAR + vote)	
		précédent (1)	(2)				
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	980 619,70		919 136,84	919 136,84	919 136,84	
	TOTAL	2 578 911,05	453 543,70	2 257 244,54	2 257 244,54	2 710 788,24	]

	·
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 710 788,24

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	919 136,84
---	------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.